

 CENTRE HOSPITALIER LAVAL	Service Neurologie FICHE DE POSTE	Direction fonctionnelle Code (Direction / Pôle / service / code chiffrée)
	Juillet 2025	Corps Grade
Poste IDE		Métier - Code métier ¹ (année) Spécificité ¹

PRESENTATION DU CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

Le Centre hospitalier de Laval est un établissement public de santé, établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire des Hôpitaux de la Mayenne et du Haut Anjou avec 1 056 lits dont 430 de MCO, urgences, SSR, psychiatrie. Il est l'établissement de recours pour l'ensemble du territoire et dessert un bassin de population de 340 000 habitants.

L'établissement totalise 2500 salariés et une communauté médicale de 160 praticiens. Il propose une offre médico-chirurgicale complète et dispose d'un plateau technique de haut niveau : bloc opératoire, maternité niveau 2B, IRM, scanner, plateau technique de rééducation, médecine du sport, cardiologie interventionnelle, réanimation.

POSITION DANS LA STRUCTURE :

Liaisons hiérarchiques ou rattachement hiérarchique :

Il est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins et par délégation sous celle du chef de pôle, du cadre de pôle « soins critiques » et du cadre de santé du service.

Liaisons fonctionnelles :

- Equipe pluridisciplinaire
- Les services de soins du CH (médecins, agents et encadrement)
- Les autres établissements (polyclinique du Maine, CH Mayenne, CHU...)
- Les professionnels libéraux (médecins, infirmières...)

Secteur d'activité et mission du service :

Permanence et continuité des soins 24h/24

Présentation du service :

NEUROLOGIE 4° étage aile B
Capacité d'accueil : 20 lits

Horaires de travail :

Conformément au guide du temps de travail du CHL, l'horaire du matin (P) 6h30-13h59, l'horaire de soir (S) 13h31-21h00, l'horaire continu (J) 9h00-17h05, l'horaire de nuit (N) 20h45-6h45. Le planning est élaboré par roulement sur 8 semaines. L'agent doit connaître ses droits en matière de GTT, en collaboration avec le cadre du service, responsable du planning.

MISSIONS DU POSTE

Activités spécifiques

Le professionnel est tenu :

- D'accueillir des patients présentant des pathologies neurologiques en assurant qualité et sécurité des soins, selon le respect du décret de compétences et des prescriptions médicales.
- De prendre en soins le patient (accident vasculaire cérébral ischémique ou hémorragique, crise d'épilepsie, méningite, maladie de parkinson, sclérose en plaques, lésions cérébrales) arrivant par les urgences, par les consultations, par entrée directe (médecin traitant, programmation)
- De réaliser des actions éducatives et pédagogiques (AVK, AOD, régimes, hygiène de vie)
- De gérer la sécurité transfusionnelle
- D'assurer la traçabilité journalière des actes sur le dossier patient informatisé
- De participer aux réunions de service, aux différents travaux concernant les soins et les projets de service

- D'encadrer les étudiants et les nouveaux professionnels

Particularités du poste

- Toutes les infirmières peuvent être amenées à réaliser des nuits
- Toutes les infirmières peuvent être amenées à travailler ponctuellement sur les autres services du pôle
- Le port de bijoux est interdit (y compris l'alliance)
- Travail en binôme avec l'aide-soignante

COMPETENCES REQUISES

Compétences organisationnelles

- Savoir prioriser ses activités, avoir un esprit d'analyse et de synthèse
- Avoir des capacités d'adaptation et d'anticipation
- Sens des responsabilités, autonomie, sens du travail en équipe
- Organiser la coordination des soins en intra hospitalier et en extrahospitalier

Compétences pédagogiques

- Savoir se former, s'informer et maintenir un niveau de compétences
- Participer à la formation des professionnels hospitaliers et des étudiants de filière paramédicale
- Maîtriser l'anatomie et la physiopathologie neurologique

Compétences relationnelles

- Avoir une bonne maîtrise de soi et de discernement face à l'urgence, à la mort
- Faire preuve de disponibilité et d'adaptabilité pour répondre aux besoins des usagers
- Diplomatie, tolérance, souplesse et ouverture d'esprit
- Faire preuve de tact et de discrétion professionnelle

CONNAISSANCES REQUISES

La formation et/ou les qualifications requises

Qualification : Etre titulaire du Diplôme d'état d'infirmier

Formations :

AFGSU 2

PRAP

Sécurité transfusionnelle

Formation en hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales

Maîtrise de l'outil informatique

RISQUES PROFESSIONNELS

Risques troubles musculo squelettiques

Risques d'AES (accident lié à l'exposition du sang)

TEXTES DE REFERENCES SPÉCIFIQUES

Décret n° 2010-1153 du 29 septembre 2010 portant application de l'article 65-1 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière

Rédaction	Validation	Approbation
Responsable	Direction fonctionnelle	Direction des ressources humaines
Le :	Le :	Le :
